



Envoyé en préfecture le 14/01/2026  
Reçu en préfecture le 14/01/2026  
Publié le 15/01/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ZACHARIE**

## **DELIBERATION N° 2026-01/01**

Nombre de conseillers		<b>L'an deux mille vingt six le 13 janvier à 19 heures</b>
en exercice :	29	le Conseil Municipal de la commune de <b>SAINT-ZACHARIE</b> dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
présents :	20	sous la présidence de M. <b>COULOMB Jean-Jacques, Maire</b>
votants :	24	Date de convocation du Conseil Municipal : le 6 janvier 2026
pour :	24	<b>PRESENTS :</b> Mmes et MM., FABRE Claude, COLETTA Eliane, INES Claude, DELLAVALLE Christine, POLLUS Alfred, ROYER Carole, MARTIN Gilles, TABONE Paul, MERLO Raymond, BOUHAFS Hayette, DEGIOANNI Jean- Marie, CRETELLO Karine, DEMOULIN Christophe, BOTTERO Emilie, AUDOIN-LUONG Marlène, TRAPANI Virginie, POZZI Monique, GEORGES Philippe, PEREZ Serge.
contre :	0	
abstention :	0	

## **ABSENTS REPRESENTEES :**

Mme PRATI Corinne donne procuration à M. FABRE Claude.

Mme NAUDIN Nathalie donne procuration à M. MERLO Raymond.

M. INNOCENTI Maxime donne procuration à M. INES Claude.

Mme USSEGLIO Caroline donne procuration à M. COULOMB Jean-Jacques.

## **ABSENTS NON REPRESENTES :**

M. CORNU Jérôme.

Mme BAYLE Magali.

Mme MARCHAND Charlène.

M. FILLAT Éric.

Mme COLLOMBON Danièle.

## **OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET PRINCIPAL**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

## Vu l'instruction comptable et budgétaire M57 ;

## **Vu la délibération n° 2025-04/06 du 10 avril 2025 adoptant le Budget 2025 de la Commune ;**

**Vu** le projet de décision modificative n°3 - 2025 « Dotation aux amortissements » ci-joint ;

**Considérant** qu'en nomenclature M57 l'amortissement débute immédiatement après la date de mise en service du bien et est calculée au prorata temporis ;

**Considérant** que des régularisations sur des biens amortissables d'exercices antérieurs doivent être réalisés ;

**Considérant** qu'il convient de procéder à des ajustements budgétaires aux chapitres 040 et 042- opérations d'ordres de transfert entre sections, tant pour les dotations aux amortissements que pour les reprises d'amortissements sur les subventions rattachées aux biens ;

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier le budget de la manière suivante :

Chapitre / Compte	Désignation	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédit	Augmentation de crédit	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
042 / D6811	Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		+ 150 000 €		
042 / R777	Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte résultat				+ 150 000 €
<b>INVESTISSEMENT</b>					
040 / D13911	Subventions d'investissements rattachés aux actifs amortissables		+ 150 000 €		
040 / R281321	Amortissement constructions immeubles de rapport				+ 150 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'approuver les écritures budgétaires mentionnées ci-dessus.

#### ADOPTEE A L'UNANIMITE



Jean-Jacques COULOMB

La Secrétaire

Eliane COLETTA

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)